

Zeitschrift: Arbido
Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek
Information Schweiz
Band: 19 (2004)
Heft: 9

Rubrik: Courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sources consultées (diverses publications de l'Association des Archivistes Suisses⁵ et rapports d'activité⁶), les effets de la consigne du silence, de la pudeur professionnelle, le handicap du fédéralisme, le manque de sensibilisation au problème, ou encore les carences législatives?

L'adoption, le 20 juin 2003, de la *Loi fédérale sur le transfert international de biens culturels* marque à ce titre une étape importante et va dans le sens d'un contrôle renforcé de l'Etat dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels. Sa portée réelle devra être néanmoins estimée à partir des ordonnances qui en découleront, en particulier les articles relatifs aux archives.

La communauté des archivistes suisses, en s'inspirant ou en s'aidant des pratiques des bibliothécaires qui se préoccupent de la question depuis plus longtemps que les archivistes⁷, doit veiller à l'unité de doctrine de ses approches de la conservation et de la communication: conception similaire de l'utilisation des salles de lecture, valorisation du personnel et de la présidence de salle, enregistrement systématique des usagers et des consultations. A ce jour, quels sont les dépôts d'archives qui travaillent à partir des mêmes statistiques, de la traçabilité des demandes de consultation sur plusieurs années? Sont-ils capables de vérifier rapidement le passage de certaines personnes? Ont-ils recours à la révision annuelle des documents empruntés et

consultés, et de la bibliothèque? L'exclusion des serviettes en salle est-elle généralisée? Qui pratique le récolement d'archives au moment du changement de direction?

De notre point de vue, il faut deux conditions préalables pour faire émerger le problème. C'est d'une part le changement d'état d'esprit des archivistes qui doivent forcer leur tempérament pour mentionner toutes les pertes de manière visible et les soumettre à la justice. D'autre part, il est important que les archivistes accréditent la solidarité des mesures qui vont avec la communication. Il ne suffit pas d'interdire et de contrôler, il faut afficher les droits et devoirs réciproques des institutions et de leurs usagers. La sécurité des documents passe nécessairement par une politique volontariste, la pédagogie, l'éducation du pu-

blic, la collaboration des autorités politiques, judiciaires et professionnelles.

Tout vol, toute dégradation, c'est priver l'autre d'informations utiles et indispensables, c'est appauvrir la chaîne documentaire, c'est surtout rompre la permanence des témoignages qui, s'ils ont été conservés, doivent demeurer là où ils répondent naturellement aux attentes des détenteurs et de leurs utilisateurs. La sécurité matérielle des documents dépasse de loin la simple approche technique et territoriale; elle doit être une préoccupation constante de la société de l'information, du droit démocratique et de l'attente citoyenne. ■

contact:

E-mail: gilbert.coutaz@acv.vd.ch

Courrier des lecteurs

IuD Chur auf gutem Wege!



Jürg Hagmann stellt in seinem persönlichen «Standpunkt-Beitrag» (*Arbido* 6/2004) eine Ansammlung von nicht nachvollziehbaren, noch um Objektivität bemühten Ansichten dar, die wir nicht unkommentiert lassen möchten.

1. Die Informationswissenschaft stellt an der HTW Chur eine definierte Kernkompetenz dar und sie wird weiter ausgebaut werden (http://www.fh-htwchur.ch/files/-10698318931419press_handout_strategie_htwchur.pdf).
2. Über die Aktivitäten der IuD Chur wird regelmässig auf der Website www.iud-chur.net und in der *Swisslib* berichtet.
3. Ergebnisse laufender Forschungsaktivitäten, inklusive der Berufsmarktforschung, werden auf Konferenzen präsentiert, in Fachzeitschriften, unter anderem auch in *Arbido*, veröffentlicht sowie in der neu begründeten Schriftenreihe «Churer Schriften zur Informationswissenschaft» publiziert.
4. Die Attraktivität des Studiums für Studienanfängerinnen und -anfänger ist ungebrochen hoch; erstmals müssen für das kommende Studienjahr Studierende auf das neue Studienjahr verwiesen werden – der Andrang übersteigt die Kapazität der verfügbaren Studienplätze.
5. So weit uns bekannt, haben alle bisherigen Absolventinnen und Absolventen einen einschlägigen Arbeitsplatz gefunden. Die Arbeitgeber der bisherigen Ab-

solventinnen und Absolventen wissen zudem die Qualität unserer Ausbildung zu schätzen. Das uns erreichende Feedback ist jedenfalls positiv. Einen Grund zu pessimistischen Annahmen über die zukünftige Entwicklung sehen wir nicht.

6. Ein vertiefter Blick ins Curriculum wird Interessierte überzeugen, dass die Erfordernisse der Berufspraxis – sowohl bezüglich des Projektmanagements als auch der Studie «Competencies for Information Professionals of the 21st Century» – mit einem zukunftsweisenden Konzept berücksichtigt werden.
7. Die geltende schweizerische Hochschulgesetzgebung ist uns bestens bekannt. Das künftige Masterstudium der Informationswissenschaft wird eine Lücke des schweizerischen Qualifizierungsangebotes in IuD schliessen helfen.
8. Nach der von der Berufspraxis sehr gut aufgenommenen Churer informationswissenschaftlichen Sommerhochschule CHISS 03 wird von der Churer Informationswissenschaft mit dem 9. Internationalen Symposium für Informationswissenschaft (www.isi2004.ch) im Oktober 2004 ein Highlight in der schweizerischen IuD-Tagungslandschaft ausgerichtet. Wir sind überzeugt, in den letzten Jahren eine überzeugende Leistungsbilanz vorgelegt zu haben, die auch unsere Kritiker anerkennen werden.

Josef Herget, Studienleiter Information und Dokumentation
 Urs Naegeli, Studienleiter NDS Information und Dokumentation

⁵ *Nouvelles de l'Association des Archivistes Suisses*, mars 1970, N° 21, p. 3: «Dass sämtliche Staatsarchive vor einem die Schweiz bereisenden ausländischen Briefmarkenjäger gewarnt werden mussten, bleibt hoffentlich ein einmaliges Kuriosum in unserer Vereinsgeschichte.»

⁶ «L'application de la loi sur les archives publiques, plus particulièrement de l'article 2, alinéa 3 (imprescriptibilité des archives en tant que faisant partie du domaine public) s'est révélée impossible lors de la vente aux enchères à Paris, le 12 juin, de deux écrits de Calvin qui avaient manifestement été soustraits aux Archives dans la première moitié du XIX^e siècle. D'une part, les moyens financiers manquaient pour enchérir – et en principe on ne devait pas enchérir aux frais des contribuables. D'autre part (...), la loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (...) ne prévoit en outre qu'une prescription acquisitive de trente ans. Tout ce que le service a pu faire est de procurer une photographie de l'écrit inédit, qui fait partie d'une procédure criminelle de 1545, aux fins d'en publier le texte avec l'ensemble du dossier et les passages du registre du Conseil correspondants sur le site internet des Archives d'Etat de Genève» (*Rapport d'activité des Archives d'Etat de Genève* pour 2003, pp. 1–2).

⁷ La Ligue des Bibliothèques Européennes de Recherche (LIBER) et la Bibliothèque nationale de France ont organisé justement le 14 mai 2004, à Paris, une journée d'étude sur le thème de la coopération internationale au service de la sûreté des collections. Une première réunion sur cette problématique avait été convoquée en 2002 par la Bibliothèque royale du Danemark, voir <http://www.bnf.fr/pages/z/Navigation/frame/infoprot.htm>